

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2015

---

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2065)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière, M. Martin-Lalande et M. Moreau

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« composition »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 16 :

« , les modalités de fonctionnement de cette instance et les délais dans lesquels elle se réunit sont précisés par décret ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que l'éventuelle médiation soit compatible avec les délais prévus aux alinéas précédent et ne vienne pas allonger les délais d'informations et d'installation.